

**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**22 AVRIL 2024 À 18:30 HEURES**  
SALON DU PERSONNEL  
ÉCOLE SAINTE-CATHERINE-LABOURÉ

**PROCÈS-VERBAL**

Présences : M. Vézina, Mme Roy, Mme Poirier-Fournier, M. Murphy, Mme Pharand, M. Viau, Mme Moreau, Mme Do Vale, M. Khetib, Mme Alaoui, Mme Debska, Mme Corriveau, Mme Mitchell.

Invités de France : Benoît Defrance et Amandine Gall

Absences : M. Rachedi

<b>1. Ouverture et quorum</b>	À 18h30
<b>2. Adoption de l'ordre du jour du 22 avril 2024</b>	Proposé par Mme Do Vale Appuyé par Mme Moreau Adopté à l'unanimité  <i>CÉ 20240422-1</i>
<b>3. Élection du secrétaire</b>	Mme Roy accepte de prendre les notes de rencontre et de rédiger le procès-verbal.
<b>4. Période de questions du public</b>	Mme Debska demande s'il y a moyen d'allonger le battement entre les récréations des deux écoles. Certains enseignants sortent avant le temps. M. Vézina fera un rappel à l'autre école. Est-ce possible d'apporter des jouets pour la récréation? Il semble en manquer. M. Vézina fera de nouveaux achats. Mme Corriveau verra avec les médiateurs pour suggérer des jeux pour la cour. L'achat d'un banc pour les enfants solitaires est dans les plans pour l'an prochain. Mme Pharand remarque que des élèves vont chercher des ballons dans la rue et qu'un élève de l'école vendait des cigarettes en sortant de l'école aujourd'hui. Mme Poirier-Fournier se demande s'il y a suffisamment d'adultes dans la cour lors des récréations.
<b>5. OPP</b>	Dernière semaine de juin : un sac de surprises sera donné avec un ballon de plage. Les bulles seront soufflées lors de l'adieu aux 6 <sup>e</sup> année.
<b>6. Suivis et adoption du procès-verbal du 11 mars 2024</b>	Le banc de l'amitié n'est pas encore commandé. Le sondage sur la soirée jeux de société n'est pas fait. Il sera fait cette année et la soirée organisée l'an prochain.  Proposé par Mme Mme Moreau Appuyé par Mme Corriveau Adopté à l'unanimité  <i>CÉ 20240422-2</i>
<b>7. Informations de la technicienne du SDG</b>	13 au 17 mai : semaine des SDG, marché des artisans

<p><b>8. Approbation des activités et sorties éducatives</b></p>	<p>Maison théâtre des 6<sup>e</sup> année : 22 mai, gratuit Proposé par Mme Do Vale Appuyé par M. Viau Adopté à l'unanimité</p> <p><i>CÉ 20240422-3</i></p>
<p><b>9. Utilisation du budget du CÉ</b></p>	<p>M. Vézina suggère une boîte à lunch pour la dernière rencontre. Proposé par Mme Do Vale Appuyé par Mme Moreau Adopté à l'unanimité</p> <p><i>CÉ 20240422-4</i></p>
<p><b>10. Proposition marquage de la cour</b></p>	<p>Mme Poirier-Fournier présente une compagnie de marquage de la cour. M. Vézina fera les démarches afin d'avoir une soumission.</p> <p>Proposé par Mme Diane Corriveau Appuyé par Mme Do Vale Adopté à l'unanimité</p> <p><i>CÉ 20240422-5</i></p>
<p><b>11. Informations sur le plan de rattrapage</b></p>	<p>Nous sommes dans la 2<sup>e</sup> phase du plan. Le même nombre d'élèves est impliqué au tutorat. Il y a aussi des enseignants en co-enseignement dans les classes. La session se terminera fin mai.</p>
<p><b>12. Retour sur Comité de parents à la CSSMB</b></p>	<p>1. Sécurité autour des écoles : le centre de service peut aider à la création d'un comité Sécurité d'intervention. M. Vézina propose, pour l'an prochain lors de l'assemblée générale en septembre, la création d'un comité de réflexion de parents.</p>
<p><b>13. Informations de la direction</b></p>	<p>1. Portrait école 2024-2025 Une classe tsa de plus, un groupe régulier en moins en 5<sup>e</sup> année. (1 groupe de 5<sup>e</sup>, 1 groupe multi-niveaux 5-6, 2 groupes de 6<sup>e</sup>, environ le même nombre d'élèves)</p> <p>2. Aides à la classe Sera fait par des éducatrices au SDG, des critères seront établis avec l'aide du comité EHDA de l'école pour choisir les classes qui en auront.</p>
<p><b>14. Correspondance</b></p>	<p>Aucune correspondance</p>
<p><b>15. Varia</b></p>	<p>1- Une nouvelle date de rencontre en mai : mercredi 29 mai 2- Mme Murphy pose des questions sur la campagne de sensibilisation sur les troubles alimentaires.</p>
<p><b>16. Fermeture et levée de l'assemblée</b></p>	<p>Proposé par Mme Moreau Appuyé par Mme Murphy Adopté à l'unanimité</p> <p><i>CÉ 20240422-6</i></p>